



# Bulletin municipal

N° 17—janvier 2017

*Lanneplaà*



## Le mot du Maire

En ce début d'année 2017, je tiens à vous adresser mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année, en mon nom et celui du conseil municipal que j'anime.

Je vous souhaite d'avoir 2 richesses, invisibles mais importantes :

- la santé, car elle ne s'achète pas mais on se doit de la protéger et surtout de savoir l'apprécier !!
- Le bonheur de vivre dans un pays comme le nôtre : développé, attractif, imaginatif, apprécié par les touristes étrangers, malgré ces actes de barbarie qui ont frappé notre pays et qui, malheureusement, pourraient devenir un rituel.

Nous devons rester debout, unis, vigilants : il nous a été recommander d'observer notre territoire et de faire appel à notre gendarmerie nationale en cas de situation suspecte. Les auteurs du vol, à Lanneplaà en 2016, ont pu être identifiés, grâce aux témoignages apportés.

Je remercie tous les bénévoles qui œuvrent pour animer notre village et entretiennent notre patrimoine, sans oublier mon équipe municipale qui me soutient.

Comme vous pouvez le constater dans la rubrique budgétaire du présent bulletin, le montant des investissements a été réduit afin d'équilibrer notre budget.

Compte-tenu de la baisse drastique des dotations de l'État, nous ne pourrons, en 2017 que finaliser quelques menus projets et entreprendre la rénovation du logement communal attenant à la mairie. Malheureusement, le budget ne nous permettra pas de restaurer le préfabriqué qui, après 30 ans de service, laisse apparaître des signes de vétusté.

A ce jour, nous sommes toujours en cours de négociation avec la ville d'Orthez, pour diminuer les frais de fonctionnement scolaires qu'elle nous réclame. Nous espérons trouver une entente, qui nous permettra de pouvoir participer à la scolarité de nos enfants, sans trop détériorer notre capacité financière, et ainsi éviter une trop forte augmentation de nos taux d'imposition, déjà assez élevés.

Que cette année électorale, apporte à 2017 une politique positive pour l'ensemble de notre population, de nos territoires.

Bonne année.



Aline Langlès,  
Maire de Lanneplaà

## Informations mairie

### Secrétariat

#### Horaires d'ouverture de la mairie :

le mardi de 9h à 18h

et le jeudi de 13h30 à 17h30

Tél : 05.59.69.26.72 / Fax : 05.59.67.16.66

Courriel : mairie.lanneplaa@orange.fr

En cas d'urgence, vous pouvez contacter le Maire, Aline LANGLÈS au 06.07.82.59.76

Si cela n'est pas déjà fait, nous vous rappelons qu'un imprimé est à compléter en mairie, pour communiquer vos coordonnées (adresse e-mail, numéro de portable) afin que la mairie puisse vous transmettre les informations importantes (avis de tempête, passage d'un enquêteur sur la commune, modification des dates de collecte des ordures,...).

### Recensement militaire

Les jeunes de 16 à 25 ans doivent obligatoirement se faire recenser auprès de la mairie de leur domicile. Pour l'année 2017, les jeunes nés entre le 01/10/2000 et le 31/12/2001 doivent se présenter à la mairie après avoir fait leur 16 ans, munis de leur livret de famille.

### Syndicat de Grèchez

#### Permanences du Syndicat de Grèchez :

lundi de 9h à 18h

& vendredi de 9h à 17h30

Tél : 05.59.65.83.58

Site Internet : Syndicat-grechez.fr



#### Nouveaux tarifs de location depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016

(chèques de caution de 2 000 € pour les dégâts qui pourraient être occasionnés au bâtiment ou au mobilier + 150 € pour le ménage)

#### Habitants de Lanneplaà

##### Maison pour Tous

Maison pour Tous seule

40 € / manifestation

Mariage (Maison pour tous & Salle Polyvalente)

200 € / manifestation

Salle Polyvalente

Sports, autres, ...

Gratuit

#### Personnes extérieures

##### Maison pour Tous

24 h

200 € / manifestation

48 h

400 € / manifestation

Mariage (Maison pour Tous & Salle polyvalente)

600 € / manifestation

Pour réserver la salle, il convient de téléphoner à la mairie.

Ces tarifs pourront être modifiés dans le courant de l'année.

## Elections 2017

2017 est une année d'élections avec les **Présidentielles** les dimanches **23 avril et 7 mai**, et les **législatives** les **11 et 18 juin** prochains.

Compte-tenu de la démission de 2 conseillers municipaux, et en l'absence de 2 autres, partis vers l'étranger, le conseil municipal fait appel à des bénévoles pour l'aider à tenir le bureau de vote. Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à vous manifester au secrétariat de mairie.

### Voirie :

En 2016, seul une partie du chemin de Saint-Jacques a été refait.

En ce début d'année, le chemin de Camdeborde a été goudronné. Le programme 2017 des travaux de voirie n'a pas été encore établi par la CCLLO.

Actuellement, nous procérons au reclassement de tous les chemins de la commune avec l'aide des services de la CCLLO.

### Journées citoyennes

Il n'est plus utile de vous décrire ce que sont ces journées. Vous êtes une poignée de bénévoles à répondre toujours présent

### Journées citoyennes 2017:

Samedi 22 avril  
Samedi 7 octobre



Durant l'année 2016 nous avons ainsi pu :

- nettoyer le canal longeant la départementale à l'entrée du village,
- lasurer les abris bus,
- modifier la plonge de la maison pour tous,
- fabriquer un chariot pour ranger des tables,
- arranger le sentier pédestre allant de la salle communale à la salle polyvalente.

Notez pour l'année 2017, deux journées sont au programme les 22 avril et 7 octobre. Il y en aura pour tous les goûts !

### Aménagement du cimetière

Prévu au budget 2015, c'est finalement fin 2016 que notre cimetière a fait peau neuve.

Effectivement pour ceux qui n'ont pas eu l'occasion de le voir nous avons repris 27 tombes considérées en état d'abandon. Ces travaux consistaient à retirer



les pierres tombales puis creuser pour ramasser les ossements existants pour ensuite les déposer dans des saches nominatives dans l'ossuaire. Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise EBERARD de Pardies.

Ensuite la Communauté de Communes est venue étendre une couche de cailloux jaunes sur les allées et entre les tombes. Nous avons profité de ces travaux pour installer un deuxième robinet à coté de l'entrée du bas.



### Autres travaux réalisés :

Réhabilitation électrique de la mairie, l'église et du poste de distribution à côté des logements communaux. Cette mission a été confiée à l'entreprise LAF-FITTE de Castetis.

### Prévisions de travaux pour 2017 :

#### Travaux de peinture

Au printemps 2017, toutes les boiseries de la mairie et des logements communaux seront repeintes par l'entreprise LAPOS de Bonnut.

#### Accessibilité de la mairie

Dans le cadre de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite nous avions prévu de réaliser la construction d'une rampe d'accessibilité au parvis de la Mairie et d'effectuer ces travaux à moindre coût. Finalement ces travaux vont être pris en charge par la communauté des communes.

Le parvis va donc être entièrement repris avec la création d'une rampe et de massif de fleurs.

#### Réhabilitation logement communal

Dans le cadre des projets d'investissement, nous allons procéder à la réfection du logement communal jouxtant la mairie. Des aides seront sollicitées auprès de l'intercommunalité et du Département. Notre objectif sera de couvrir le financement communal de cette rénovation par le recouvrement des loyers

## Intercommunalité



Créé au début des années 60, le Syndicat de Gréchez dessert en eau potable 1 250 abonnés sur les communes de Laà-Mondrancs, de GRECHEZ Lanneplâa, Loubieng, Orthez (principalement Ste Suzanne), Ozenx-Montestrucq ainsi qu'une partie de la commune de Salles-Mongiscard. 150 000 m<sup>3</sup> sont ainsi distribués chaque année aux usagers du syndicat.

Afin de répondre à un contexte réglementaire toujours plus contraignant et d'assurer un service de qualité, le syndicat a investi largement ces dernières années. En effet, 800 000 € ont été consacrés par ce syndicat depuis 2011 au remplacement du réseau structurant. Par ailleurs, il a investi plus de 150 000 € dans la réhabilitation des réservoirs de distribution et en équipements dédiés au maintien de la distribution pendant les travaux et les futures opérations de maintenance des réservoirs ainsi que dans le matériel de télésurveillance du réseau.

D'autre part, malgré un réseau performant (+ de 85 % de rendement), le syndicat a jugé important d'anticiper le renouvellement de ce patrimoine ayant plus de 50 ans aujourd'hui.

Suite au dernier diagnostic qui s'est déroulé en 2014-2015,

un schéma directeur a été réalisé et des priorités de travaux ont été inscrites pour les 20 ans à venir, afin d'anticiper les incidents susceptibles de provoquer une rupture de service et des préjudices pour les usagers.

Ce document a également permis de prévoir dans le temps les répercussions financières sur le budget et les incidences sur le prix de l'eau.

Si par le passé, la pratique de prix le moins cher possible pour les usagers a été une priorité, cette évidente prise de conscience de la vétusté et de la fragilité des équipements, a conduit à privilégier la sécurité du réseau ainsi que le maintien de la distribution de l'eau aux usagers.

C'est ainsi que le prix que nous appliquons est à la hausse :

- 2015 : 1,12 €/m<sup>3</sup>
- 2016 : 1,32 €/m<sup>3</sup>
- 2017 : 1,61 €/m<sup>3</sup>

Enfin, 2020 sera une nouvelle étape puisque l'ensemble des compétences eau et assainissement exercées par le syndicat sera transféré à l'échelle de l'intercommunalité de Lacq-Orthez. Nous agissons dès aujourd'hui pour préparer cette transition de manière la plus pérenne possible et dans un souci de rationalisation du prix de l'eau.

## Budget Communal

Le Compte Administratif 2015 a été voté le 7 avril 2016. Voici les résultats :

### Section de Fonctionnement

	Mandats et titres émis	Résultat antérieur	Cumul section
Dépenses	151 778,39		151 778,39
Recettes	172 913,11	59 367,20	232 280,31
Solde	21 134,72	59 367,20	80 501,92

### Section d'Investissement

	Mandats et titres émis	Résultat antérieur	Cumul section
Dépenses	33 595,03		33 595,03
Recettes	74 969,57	26 992,82	101 962,39
Solde	41 374,54	26 992,82	68 367,36

Pour 2016, les données budgétaires du compte administratif devraient être les suivantes (l'exercice n'étant pas terminé au moment de la rédaction du bulletin) :

### Section de Fonctionnement

	Mandats et titres émis	Résultat antérieur	Cumul section
Dépenses	140 765,50		140 765,50
Recettes	175 039,31	80 501,92	255 541,53
Solde	34 273,81	80 501,92	114 775,73

### Section d'Investissement

	Mandats et titres émis	Résultat antérieur	Cumul section
Dépenses	32 935,93		32 935,93
Recettes	2 150,07	68 367,36	70 517,43
Solde	- 30 785,86	68 367,36	37 581,50

#### Réalisations 2015/2016 :

- extension parking à l'arrière de la Maison pour Tous : 540,00 €
- construction d'un second columbarium : 1 500,20 €
- réaménagement du cimetière : 5 940 €
- réhabilitation électrique des bâtiments communaux : 3 552,92 €

Les taux d'imposition votés pour 2016 s'élève à :

- 14,58 % pour la taxe d'habitation
- 10,60 % pour le foncier bâti
- 57,32 % pour le foncier non bâti

Ils devraient encore augmenter en 2017. En effet, la Ville d'Orthez réclame une participation aux frais de fonctionnement pour nos élèves scolarisés dans ses écoles. Le montant réclamé, et en cours de négociation, est élevé (il peut atteindre 34 000 €) et n'a jamais été prévu dans le budget par nos prédecesseurs : notre commune a engagé des investissements que nous sommes aujourd'hui, contraints de payer. Même si elle est difficile à assumer, n'ayant plus d'école sur notre commune, cette dépense est obligatoire.

En outre, l'Etat poursuit sa baisse des dotations versées aux collectivités, ce qui n'aide pas nos communes.

## État Civil 2016

La publication des naissances, mariages et décès dans le présent bulletin ne se fait qu'après avoir obtenu l'autorisation des intéressés et/ou de leurs ayants-droits.

### Décès

5 mars : Roger (alias Guy) FAVIER

12 mars : Charles MALET

11 novembre : Marie MARS

## Information des Associations communales

### ACCA

- 19 février : repas des chasseurs

### AFR

- 12 mars : vente de pâtisseries,  
- 23 avril : vide grenier  
- 10 décembre : Noël

### Mosaïk

- 8 avril : concert à l'école de musique

### Comité des fêtes

- du 9 au 11 juin : Fêtes de Lanneplà (dates pouvant être déplacées du fait des communions)

- 6 août : rallye 4x4 Orthez-Béarn

### Los de Cadau

- 10 septembre : Concours de Coinchée

### Cyclo Union Lanneplanais

24 septembre : Randonnée du CUL

### Les Galipettes

- 1er octobre : Festimômes

## Repas communal inter-association

Le 11 septembre 2016 a eu lieu le repas annuel inter association à la maison pour tous  
Nous avons accueilli deux nouvelles familles au sein de la commune :

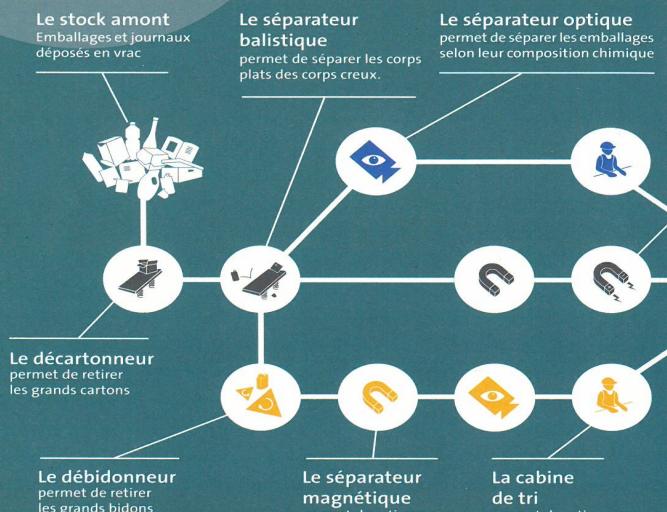
- Romain COSSON et Émilie FONTAINE,
  - Philippe PÉDÉHONTAA-HIAA et Guylaine SARROUILHE
- Cette année, nous avons innové en invitant le doyen du village.

Prochain repas :  
17 septembre 2017

# LE FONCTIONNEMENT

Le but du centre de tri est de passer d'emballages et de journaux mélangés à des balles séparées par matières.

Une fois séparés de la sorte, les emballages peuvent être transportés vers des usines qui les transformeront en « matières premières secondaires », à partir desquelles on pourra fabriquer de nouveaux objets.



04

# DU CENTRE DE TRI

## L'importance de l'humain

Toutes les machines sophistiquées du centre de tri ne suffisent pas à assurer un tri de qualité. En cabine de tri, les valorisés vérifient que le travail est correctement fait et renvoient dans le flux les erreurs de tri.



## Le séparateur à courant de Foucault

### Les corps plats

Les journaux, revues et magazines (JRM) sont stockés en vrac. Tous les papiers déchirés, froissés ou de mauvaise qualité, appellés « gros de magasin » (GM), sont stockés en balles, comme les cartonnettes, les sacs et les films.

### Les fines

Les fines sont tous les emballages trop petits pour être valorisés. On y récupère tout de même tous les bouts d'acier et d'aluminium. Le reste sera incinéré.

### Les corps creux

Les plastiques sont séparés selon leur nature chimique : transparents clairs ou foncés (PET), opaques souples ou rigides (PE, PP, PS), mixtes (ELA). Les métaux sont retirés et conditionnés séparément (Acier, Aluminium).

## Vocabulaire

EMR: Emballages Ménagers Recyclables

Refus : ce sont les erreurs de tri des habitants

PET: polytéraphthalate d'éthylène (bouteilles d'eau, de soda...)

PE: Polyéthylène (films, sacs plastiques...)

PP: Polypropylène (bouteilles d'eau, bouteilles de jus, bouteilles de lait...)

PS: Polystyrène (boîtier CD ou barquettes de beurre)

ELA: Emballages de Liquides Alimentaires (briques de lait, de soupe...)

05

## Collecte des déchets

Trier c'est bien, bien trier c'est mieux !

Depuis plus d'un an, tous les emballages se recyclent sur le territoire de la CCLO. Les pots, barquettes et films en plastique peuvent désormais être déposés dans le conteneur à couvercle jaune. Le geste de tri est ainsi devenu plus facile.

Si, dans l'ensemble, ce geste a été bien compris, on trouve encore quelques erreurs... En effet, pour ne pas perturber le recyclage, les emballages doivent être déposés **en vrac** dans le conteneur à couvercle jaune, et non enfermés dans des sacs. Ils doivent être **bien vidés** (mais pas nécessairement lavés !) et **ne doivent pas être imbriqués** les uns dans les autres.

Dans le cas où votre conteneur serait trop petit, il est possible de l'échanger. Renseignez-vous à la mairie.

## Environnement

**Zéro phyto**  
Ça pousse et alors !

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, les utilisateurs professionnels (collectivités et entreprises) ont interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires sur la voirie et les espaces verts accessibles et ouverts au public (hors cimetières et terrains de sport). Il est également interdit de désherber les caniveaux.

L'application de cette loi (loi Labbé de février 2014, modifiée par la loi de 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte) implique une nouvelle organisation et l'instauration de nouvelles pratiques chez les agents de la communauté de communes en charge de l'entretien de l'espace public.

Pour sa mise en œuvre, l'élaboration d'un plan de désherbage intercommunal est nécessaire. Réalisé par le bureau d'études SCE Aménagement et Environnement, il permet aux élus de repenser leurs objectifs d'entretien sur les bases d'un diagnostic complet : pratiques actuelles, moyens humains et techniques. Une fois cet état des lieux réalisé, les élus



de la CCLO, il permet aux élus de repenser leurs objectifs d'entretien sur les bases d'un diagnostic complet : pratiques actuelles, moyens humains et techniques. Une fois cet état des lieux réalisé, les élus

définiront de nouveaux objectifs d'entretien qui décideront des pratiques alternatives à mettre en œuvre pour les atteindre.

En fonction des lieux et de leurs usages, des dispositifs de prévention de la poussée ou d'entretien de l'herbe seront utilisés.

Les modifications de votre environnement seront visibles à partir du second trimestre 2017. Un peu plus d'herbe et/ou un peu plus haute, ici et là ? Il ne s'agira pas d'un abandon de ces espaces. Il est en effet coutumier d'entendre qu'une « mauvaise herbe fait sale » mais ne peut-on concevoir un environnement sans produits phytosanitaires, plus « propre » et plus « sain », moins dangereux pour nos enfants ? C'est la notion même de propriété qui doit être redéfinie ici.

Avec la mise en place du plan de désherbage, l'herbe sera désormais plus présente sur le territoire et il faudra l'accepter.

D'autant qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, ce sont les jardiniers amateurs (les particuliers donc) qui seront concernés par la loi « zéro-phyto ».

Aussi, mieux vaut s'impliquer, dès aujourd'hui, dans la démarche. Plusieurs solutions simples existent déjà : balayer devant chez soi, pratiquer un désherbage manuel ou à l'eau chaude sans produits chimiques, fleurir son pied de mur, pailler ses massifs et son potager, etc.

## Informations diverses

### Raticide

Du poison contre les rats et souris est disponible à la mairie pendant les horaires d'ouverture.

### Internet

Pour les fournisseurs d'accès Internet, une ligne est éligible à recevoir l'ADSL en fonction de ses caractéristiques techniques et de son éloignement du central téléphonique.

La CCLO paille à cet éloignement en installant des Armoires de Nœuds de Raccordement d'Abonnés Montée en Débit (NRA-MeD). Grâce à ces installations, la plupart des habitants de la commune, aujourd'hui pénalisés par un accès Internet difficile ou inéligible à l'ADSL, vont bénéficier d'une augmentation de débit qui pourra leur permettre de recevoir des contenus "Triple Play" (Internet, téléphone, Télévision). Une dizaine d'opérations seront menées sur la CCLO, avec une passation des marchés prévus début février 2017 et un lancement des travaux en 2017.

Notre commune est retenue pour bénéficier de cette montée en débit pour cette année.